REPUBLIQUE FRANÇAISE **2018/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2018

DCM N° 18-03-29-4

Objet : Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **40 710 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement.

Pour la plupart des demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Deux associations viennent néanmoins alimenter l'action territoriale dans le cadre de cette attribution. Il s'agit des associations La Passerelle et FaBlab MDesign, que la Ville de Metz soutenait auparavant au titre de la présentation d'un projet, et qu'il est aujourd'hui proposé de soutenir pour le fonctionnement de leur projet global.

Ainsi, la première développe le champ des activités liées à l'utilisation des technologies d'information et de communication innovantes contribuant à une éducation aux médias de la jeunesse. Le projet BornyBuzz illustre fortement son action.

La seconde, quant à elle, promeut des activités pour tous les publics dans le domaine du numérique en lien avec l'écocitoyenneté. Les activités pour les enfants et les adolescents (ateliers proposés dans différents quartiers de la Ville, interventions en milieu scolaire, participations à différentes manifestations comme l'hackathon des collèges…) ont pour objectif de faire le lien entre les outils numériques et leur application concrète. Les jeunes y apprennent le codage, la modélisation 3D et 2D, l'utilisation des logiciels de montage, la réalisation de photos numériques... Ces actions permettent de mettre en valeur la richesse et la créativité des participants qui passent d'utilisateurs à créateurs dans l'univers numérique.

Malgré un contexte économique contraint, la Ville de Metz réaffirme cette année encore son soutien à l'action socioéducative. Elle entend, d'un côté, préserver un niveau de financement équivalent à celui de l'exercice précédent de façon à maintenir la dynamique des territoires, et

d'un autre côté, favoriser les nouvelles ressources associatives mise aux services du développement de ces mêmes territoires sur des axes et des animations de notre temps.

Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 15 associations socio-éducatives pour un montant total de **40 710 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **40 710 €** :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 600 €
- Amicale de la Corchade	1 240 €
- Association Carrefour	2 470 €
- Collectif Art	2 850 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade	2 000 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	500 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	500 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	1 500 €
- Association du Scoutisme Européen	300 €
- Nan Bara	5 050 €
- Association Nouvelle Vie du Monde	500 €
- Association La Passerelle	5 000 €
- Association FabLab MDesign	5 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour

la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante Commissions : Commission Sport et Jeunesse Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ